



STATIONNEMENT BATEAUX PLAGE DE NAUZAN et DU BUREAU TARIFS 2019

Le montant du stationnement des bateaux sur la plage du Bureau et sur la plage de Nauzan de Saint-Palais-sur-Mer a été fixé pour l'exercice 2019, par décision du maire en date du 24 décembre 2018, suivant les tarifs ci-dessous :

Période du 15/06 au 15/09/2019	
STATIONNEMENT	TARIFICATION
Journée	10 €
1 semaine	35 €
1 mois	120 €